BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2020-2021

Études hors province de la langue minoritaire officielle

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Objectif

Cette bourse d'études est offerte aux étudiants qui doivent quitter la province afin de poursuivre leurs études postsecondaires en français dans un programme qui n'est pas offert en français au Manitoba. La somme accordée couvrira une partie des coûts supplémentaires encourus en raison du déplacement, c'est-à-dire, l'hébergement et les frais de scolarité. Ce programme de bourse est financé conjointement par le Programme des langues officielles dans l'enseignement du gouvernement du Canada et par Éducation Manitoba.

Critères d'admissibilité

Le demandeur doit :

- être inscrit à quatre cours par semestre (24 crédits pour l'année) dont au moins trois sont offerts en français;
- être inscrit à temps plein dans un programme d'études offert dans un établissement postsecondaire francophone ou bilingue dûment agréé au Canada, mais hors du Manitoba, qui est approuvé par le ministre;
- être inscrit à un programme d'études qui n'est pas offert en français au Manitoba (les cours à distance sont inadmissibles).

Le demandeur doit aussi:

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être « résident manitobain », c'est-à-dire, avoir résidé au Manitoba durant une période d'au moins 12 mois consécutifs se terminant le jour qui précède la période d'études et y avoir résidé pour toute autre fin que de suivre un programme d'études.

Montant de la bourse

Le montant maximum de la bourse est de 2 500 \$ par année. La bourse sera payée en deux versements.

Certaines bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien qui ont été versées à un individu sont à exclure du revenu sur sa déclaration d'impôts. Les bénéficiaires de bourse doivent communiquer avec l'Agence du revenu du Canada pour de plus amples renseignements.

Conditions

La date limite de soumission des demandes est **le 31 mai**. Si la somme des demandes de bourse excède celle du budget, seules les demandes reçues avant la date d'échéance feront partie d'un tirage au hasard. Les demandes de bourse reçues après la date limite seront placées sur une liste d'attente selon l'ordre de réception. Elles seront considérées seulement lorsque toutes les autres demandes auront été traitées, et si le budget le permet.

Tout changement au programme d'études doit être signalé **immédiatement** à la Coordonnatrice des programmes de langues officielles au Bureau de l'éducation française au 204 945-6935 ou sans frais d'appel (au Manitoba) au 1 877 866-4242 ou par courriel à languesofficielles@gov.mb.ca.

Le ministre de l'Éducation du Manitoba peut annuler, réduire ou exiger du bénéficiaire un remboursement, en totalité ou en partie, de toute bourse :

- si la demande de bourse contient une fausse déclaration ou une erreur;
- si toute ou une partie de la bourse a été utilisée à des fins autres que le paiement des frais liés au programme d'études;
- si un étudiant n'a pas maintenu le nombre de crédits ou de cours requis pour l'obtention de la bourse;
- si un rapport est reçu indiquant que l'étudiant n'a pas fait des progrès satisfaisants dans ses études;
- s'il estime une telle mesure justifiée pour d'autres motifs.





BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2020-2021 (suite)

Marche à suivre

- 1. Remplissez toutes les sections du formulaire de demande.
- 2. Remettez une **photocopie** de chacun des documents suivants :
 - votre carte d'assurance sociale ou un autre document attestant que vous êtes titulaire d'une telle carte;
 Note: Cette bourse est imposable. Nous demandons alors le numéro d'assurance sociale afin de pouvoir émettre les documents aux fins de la déclaration de revenus.
 - votre lettre d'admission de l'établissement d'enseignement si 2020-2021 est la première année où vous y êtes admis.

Note: Si l'étudiant n'a pas encore reçu sa lettre d'admission, il doit l'indiquer à la section 4D et soumettre le présent formulaire sans la lettre. La demande sera quand même examinée. Toutefois, l'étudiant doit nous envoyer une photocopie de cette lettre dès réception, afin de compléter son dossier.

3. Soumettez votre demande ainsi que les documents requis par courriel ou télécopieur au plus tard le 31 mai à :

Programmes de langues officielles Bureau de l'éducation française

Courriel

languesofficielles@gov.mb.ca

Télécopieur 204 945-1625

**Veuillez noter qu'une demande de bourse doit être soumise pour chaque année d'études.

Ce programme relève de la stratégie de promotion des langues officielles. Si vous avez besoin d'aide financière supplémentaire, veuillez vous adresser au Programme d'aide aux étudiants en composant le 204 945-6321 ou sans frais le 1 800 204-1685 ou visitez www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor fr.html.

BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2020-2021

Études hors province de la langue minoritaire officielle

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

1 – Renseignements personnels							
Nom de famille :			Prénd	Prénom(s) :			
Numéro d'assurance social (joindre pièce justificative) :				Langue maternelle : français anglais autre			
ADRESSE PERMANENTE							
Adresse postale (numéro et nom de rue ou case postale):							
Ville ou village :		Province :		Code postal :	Numéro de téléphone : -		
Courriel :				Courriel alternatif :			
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE							
Adresse postale hors province (numéro et nom de rue ou case postale):							
Ville ou village :		Province :		Code postal :	Numéro de téléphone :		
2 – Citoyenneté et résidence permanente au Manitoba							
Citoyen canadien Résident permanent (joindre pièce justificative)							
PROVINCE DE RÉSIDENCE PERMANENTE							
Oui	Non						
		Je suis né au Canada et j'ai toujours demeuré au Manitoba. Si vous avez répondu « Non », veuillez indiquer votre lieu de résidence avant d'arriver au Manitoba. Lieu : Date d'arrivée au Manitoba : Mois/Année					
		Je suis un résident permanent et le Manitoba est la seule province où j'ai habité depuis que je suis au Canada.					
		L'année dernière, j'ai obtenu la Bourse d'études en langue française.					
		L'année dernière, j'ai obtenu un prêt étudiant du Gouvernement du Manitoba.					
		J'ai obtenu de l'aide financière d'une province autre que le Manitoba au cours des deux dernières années (y compris l'année 2020-2021).					
		Mes parents, gardiens ou répondants résident au Manitoba.					
		J'étudiais à temps plein pendant les 12 derniers mois.					
Si aucune de ces situations ne correspond à la vôtre, décrivez votre situation dans l'espace ci-dessous.							

BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2020-2021 (suite)

3 – Ét	udes et emplois précédents						
	École secondaire : Province :						
Α	Début : / (Mois/Année) Fin : / (Mois/Année) Diplôme : reçu anticipé						
	Établissement d'enseignement postsecondaire : Province :						
В	Début : / (Mois/Année) Fin : / (Mois/Année) Diplôme ou certificat : reçu anticipé						
С	Le plus récent emploi, période sans emploi ou travail à domicile :Province :						
	Début : / (Mois/Année) Fin : / (Mois/Année)						
4 – Programme d'études anticipé en 2020-2021							
Α	Nom de l'établissement :Province :						
В	Programme :						
С	Année du programme :année d'un programme de ans (p. ex., 1 ^{re} année d'un programme de 3 ans)						
D	Durée des études : Semestres d'automne 2020 et d'hiver 2021 Semestre d'automne 2020 Semestre d'hiver 2021 Avez-vous fait une demande d'admission? oui non Avez-vous été admis? oui non						
E	Suivez-vous des cours à distance?						
F	Êtes-vous inscrit à un minimum de quatre cours (pour au moins un semestre) dont au moins trois sont offerts en français?						
	Ce programme mène à l'obtention suivante :						
G	☐ Certificat ☐ Diplôme ☐ Baccalauréat ☐ Pré-maîtrise ou Maîtrise ☐ Doctorat						
5 – D	claration de l'étudiant						
Je décla	e que :						
	les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques;						
	rai étudiant à temps plein dans le programme décrit ci-dessus à l'établissement d'enseignement indiqué;						
	reçois (ou ne recevrai) aucune bourse d'études, prêt ou autre aide financière dans le cadre du programme d'aide aux iants d'une province autre que le Manitoba;						
• j'in	ormerai immédiatement la Coordonnatrice provinciale des programmes de langues officielles du Bureau de l'éducation çaise de tout changement d'adresse ou de tout changement à mon programme d'études.						
J'autorise et je reconnais que :							
• la Coordonnatrice provinciale des programmes de langues officielles du Bureau de l'éducation française a le droit de demander et recevoir des renseignements d'organismes ou d'instances gouvernementales provinciales et fédérales ou auprès de toute autorité responsable si elle juge que cela est nécessaire aux fins de vérification de la demande ou d'enquête sur celle-ci;							
ľéc	blissement nommé ci-dessus a le droit de transmettre, à la demande de la Coordonnatrice provinciale du Bureau de Ication française, des renseignements se rapportant à mes études postsecondaires pour déterminer mon admissibilité Dourse.						
Signa	ure : Date :						